



CAP des Adjoints et CDF

26 juin 2013

Ordre du jour

- ✚ Mobilités
- ✚ Réduction d'ancienneté

SNPA ONF FO

SNUPFEN- SOLIDAIRES

CAP des adjoints 26 juin 2013

La gestion des ressources humaines ne peut et ne doit pas être à géométrie variable ; elle doit s'inscrire dans le cadre d'une véritable transparence et dans le respect des règles, fussent-elles de gestion et surtout des personnes.

L'appel à candidatures en cours offre des postes de SA aux adjoints administratifs, alors que la note de service 11 PF 174 indique :

1.2.14 Examen d'un dossier de mutation :

Il est rappelé que les agents ne peuvent postuler que sur un poste ouvert à candidatures dans leur corps d'appartenance. Ainsi, ne seront pas recevables des candidatures déposées en vue d'effectuer une mobilité dans un corps supérieur (ex : un agent de catégorie C ne peut postuler sur un poste de B et un agent de catégorie B ne peut postuler sur un poste de A).

Le document de réduction des effectifs présenté au CTC du 06 décembre, puis du 20 décembre 2012, a été rejeté à l'unanimité ; vous permettez, sous prétexte de suppression de leur poste, de candidater sur un poste de la catégorie supérieure.

Nos deux organisations ont déjà maintes fois dit qu'elles s'opposaient à cette procédure, qui consiste à affecter des agents pré fléchés sur des postes de la catégorie supérieure, sans en avoir ni le salaire, ni le régime indemnitaire. Cette façon de procéder est à l'opposé de règles de gestion claires, mais participe d'une gestion par opportunité que nous ne pouvons pas accepter.

Nous demandons, en lieu et place de cette gestion, l'ouverture de concours interne de SA pour un nombre de places qui soit significatif, avec l'organisation d'une formation, qui permette une promotion des adjoints de l'ONF et non pas des autres administrations.

Nous sommes toujours dans l'attente, et ce depuis 2011, d'un travail d'analyse des missions des Adjoints et des SA. Pourtant en janvier dernier le Directeur Général avait promis une réunion sous un mois, qui n'a toujours pas eu lieu. Nous ne pouvons plus attendre !

Par ailleurs, nos organisations sont opposées au recrutement de personnels de droit privé et tiennent à rappeler que conformément à l'article 6 quinquies de la loi 84—16, il ne peut pas être procédé à l'établissement de CDI avant deux ans suivant la première mise en appel à candidatures du poste. Ce délai de deux ans, conformément au texte, doit être mis à profit pour organiser un concours de recrutement, procéder à l'établissement de liste d'aptitude et à une arrivée en détachement ou en PNA.

Une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) est à construire et nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour y parvenir dans les meilleurs délais, avec l'engagement de respecter les règles de gestion.

Mobilités

Poste	Statut du poste	Libellé	Localisation	Candidatures	Attribué A	Venant de
5266*	Vacant	Gestionnaire RH	Dijon	1 AAP2	MONIER Véronique	Dijon
198*	Vacant	Gestionnaire RH	Chaumont	1 AAP2	MASSAUX Martine	Chaumont
8585*	Vacant	Assistant commercial bois	Langres	1 AAP2	BLANCHARD Brigitte	Langres
12056	SV	Assistant de direction	Lempdes	1 AAP1	DAQUET Anne Marie	Lempdes
12004	SV	Gestionnaire RH	Lempdes	Non demandé		
13139	SV	Assistant commercial bois	Besançon	Non demandé		
7998	SV	Comptable	Fontainebleau	3 Adjt	BIONDA Marguerite	Fontainebleau

13182	Vacant	Assistant UP	Nice	Non demandé		
10353	SV	Comptable ordonnateur	Montpellier	Non demandé		
1220	Vacant	Comptable ordonnateur	Chambéry	Non demandé		
10705	SV	Assistant de direction	Toulouse	1 Adj, 1 Contr.	SERGHINI Yasmine	Toulouse
12100	SV	Comptable ordonnateur	Foix	Non demandé		
4123*	SV	Assistant de direction	Saint Denis	2 Adjoints	FONTAINE Marie-Elise	Saint Denis
5128	Vacant	Opérateur logistique	Velaine en Haye	1AAP2	CHARTREUX Nathalie	Saint Avold

***Poste de SA.**

Virginie VEAU utilise les exceptions d'une note de service qui interdit les candidatures des personnels d'un corps dans la catégorie supérieure. Bel exemple de gestion, ce qui crée un malaise chez les Adjoints administratifs, car dans certains cas il est accepté une candidature dans la catégorie supérieure et dans d'autres cas elle est refusée.

Le SNPA critique vivement cette gestion très déstabilisatrice pour les personnels et continue de demander le passage de tous les Adjoints administratifs dans le corps des SA. Il attend que l'administration conduise enfin l'étude tant promise sur les missions des Adjoints. La lenteur de l'administration sur ce dossier montre que cette étude l'embarrasse et démontre bien qu'elle ne veut pas de la promotion des C dans le corps de SA. Il suffit de s'en remettre au concours interne de SA 2013 qui ne compte que 4 postes. Cette attitude est créatrice de malaise social pour les adjoints qui sont les seuls à demeurer en catégorie C. Le SNPA dit STOP !!!

Affectations sur postes restés vacants lors de la dernière CAP

Suivi des postes non demandés après appel à candidatures								
N° Poste	DT	Agence	Intitulé complémentaire	Situation actuelle du poste	Dernier occupant	Commune admin.	Personnels concernés	OBSERVATIONS
13945	80 - DT ALSACE	SERVICES FONCTIONNELS AGENCE COLMAR	Comptable	Poste vacant depuis le : 12/01/2011	86681 - LAMELOISE MARIE-THERESE	COLMAR	C Adm.	Poste vacant.
11727	82 - DT BOURGOGNE - CHAMPAGNE-ARDEENNE	SERVICE D'APPUI TRAVAILX	Assistant UP	Poste vacant depuis le : 01/09/2011	5150 - BONNET ANNIE	DIJON	C Adm.	Poste vacant.
8447	83 - DT CENTRE OUEST ALVERGNE LIMOUSIN	AGENCE DT CENTRE OUEST ALVERGNE LIMOUSIN	Assistant juridique	Poste vacant depuis le : 31/12/2010	74713 - BUN BRIGITTE	NANTES	C Adm.	Poste vacant.
12585	83 - DT CENTRE OUEST ALVERGNE LIMOUSIN	SERV.FONCT DE L'AGENCE	Comptable ordonnateur	Poste vacant depuis le : 01/06/2011	184 - ARMAND ELISABETH	LEMPDES	C Adm.	Poste vacant.
14875	84 - DT FRANCHE-COMTE	AGENCE NORD FRANCHE-COMTE	Assistant UP	Poste vacant depuis le : 31/01/2011	---	LURE	C Adm.	Poste vacant.
13139	84 - DT FRANCHE-COMTE	AGENCE DU DOUBS	Assistant commercial bois	Poste susceptible d'être vacant	82684 - BESANCON ANNICK	BESANCON	C Adm.	Mis en appel de candidature CAP printemps 2013 - Pour mémoire: Annick BESANCON, inscrite sur la L.A. S.A. 2012, s'est portée candidate sur 2 postes de catégorie B.
13182	87 - DT MEDITERRANEE	AGENCE DT AIX-EN-PROVENCE	Assistant UP	Poste vacant depuis le : 01/09/2012	95106 - MENARDO KATIA	NICE	C Adm.	Mis en appel de candidature CAP printemps 2013.
1295	88 - DT RHONE-ALPES	AGENCE DEPARTEMENTALE HAUTE-SAVOIE	Assistant spécialiste	Poste occupé depuis le : 01/05/2013	10633 - JOE ESCHBACH	ANNECY	C Adm.	Adjoint Administratif contractuel à durée indéterminée de droit privé.
8917	88 - DT RHONE-ALPES	AGENCE DEPARTEMENTALE ISERE	Comptable ordonnateur	Poste occupé b/c du : 01/07/2013.	79691 - KURADJIAN SONIA	GRENOBLE	C Adm.	Réintégration après disponibilité pour convenances personnelles de Sonia KURADJIAN, AAP 2ème classe, à compter du 1er juillet 2013.
1220	88 - DT RHONE-ALPES	AGENCE DEPARTEMENTALE SAVOIE	Comptable ordonnateur	Poste susceptible d'être vacant	10256 - CHADELAUD JEAN-MICHEL	CHAMBERY	C Adm.	Mis en appel de candidature CAP printemps 2013.
14272	89 - DT SUD-OUEST	AGENCE LANDES NORD AQUITAINE	Assistant aménagement / Logistique	Poste vacant depuis le : 01/01/2011	74678 - SIMON EVELYNE	MONT-DE-MARSAN	C Adm.	Poste vacant.
15090	89 - DT SUD-OUEST	SERV.FONCT DE L'AGENCE	Assistant UP	Poste vacant depuis le : 19/02/2013	---	TARBES	C Adm.	Poste supprimé - Directive territoriale le 8900-13-DIR-STR-004 du 19/02/2013
13400	90 - COORDINATION CORSE DOM	DIRECTION REGIONALE DE GUADELOUPE	Assistant généraliste	Poste supprimé.	7179 - RUFFINE LVIWE	BASSE TERRE (971)	C Adm.	Poste supprimé - En attente de la décision.
7529	92 - SIEGE	SECRETARIAT GENERAL- DEPARTEMENT LOGISTIQUE	Opérateur Logistique	Poste supprimé.	93800 - BISSON GUY	PARIS-12E-ARRONDISSEMENT	C Adm.	Poste supprimé dans le cadre de la mise en œuvre du COP 2012-2016 (Note d'information présentée au CTS du 04/12/2012).

Réintégration

Poste	Libellé	Localisation	statut	Nom Prénom	Venant de
8917	Assistante	Grenoble	AAP2	KURADJIAN Sonia	disponibilité

Radiation

NOM	Prénom	Situation
PLAT	Olivier	Disponibilité
MARZIN	Sophie	Réintégration Education Nationale

Notation 2011

La demande de révision de note 2011 qui avait reçu favorable a permis une progression de 0,1 à 0,2

Départs en retraite

SUIVI des DEPARTS à la RETRAITE - 2013 -

Prénom NOM	Grade	DT/DR	N° de poste	Date de départ
JANVIER				
Nicole BESSON	AAP 1	DT RHONE-ALPES	8917	01/01/2013
Claudine DELEGLISE	AAP 1	DT RHONE-ALPES	2026	01/01/2013
Odile LEMOULT	AAP 1	DT BOURGOGNE - CHAMPAGNE-ARDENNE	207	01/01/2013
Marie-Thérèse POITIER	AAP 1	SIEGE (en CLD)	-	01/01/2013
Muriel HANSEN	AAP 1	SIEGE (en CLD)	-	01/01/2013
Claudine DEGUIRAUD	AAP 1	DT SUD-OUEST	4449	01/01/2013
Marie-Josèphe GHARES	AAP 1	DT MEDITERRANEE	13180	01/01/2013
FEVRIER				
Monique BANEL	AAP 1	DT LORRAINE	4970	01/02/2013
MARS				
Danièle ZABERN	AAP 1	DT ALSACE	470	01/03/2013
AVRIL				
Claire MUNIER	AAP 1	DT CENTRE OUEST AUVERGNE LIMOUSIN	11034	01/04/2013
Ghislaine HASSMANN	AAP 1	DT LORRAINE	9122	01/04/2013
JUILLET				
Gisèle PUJOL	AAP 1	DT SUD-OUEST	12101	01/07/2013
Viviane DIFKO	AAP 1	DT ILE DE FRANCE NORD OUEST	7998	01/07/2013
AOUT				
Dominique CORROCHER	AAP 2	DR LA REUNION	4123	01/08/2013
OCTOBRE				
Noëlle DELRIEU	AAP 1	DT SUD-OUEST	12100	01/10/2013
Josiane JOST	AAP 1	DT ALSACE	3009	01/10/2013
NOVEMBRE				
Marie-José VINCENT	AAP 1	DT CENTRE OUEST AUVERGNE LIMOUSIN	10898	01/11/2013

Réductions d'ancienneté au titre de 2012

70% des collègues peuvent bénéficier d'une réduction d'un mois

10 % des collègues peuvent bénéficier d'une réduction de deux mois

20 % des collègues sont sans réduction.

Pour la première fois les réductions d'ancienneté ne sont plus basées sur la notation, mais sur l'entretien professionnel. Le SNPA souligne le fait que certaines personnes n'ont pas eu d'entretien, ce qui décrédibilise tout le système de distribution des bonifications.

Adjoints Administratifs

Nombre d'agents dans le corps au 31/12/(n-1) : 475

Nombre d'agents ayant atteint l'échelon terminal de leur grade : 48

Nombre d'agents éligibles à une bonification d'ancienneté : 370

Nombre de mois à distribuer : 333

Nombre d'agents pouvant bénéficier d'une réduction d'ancienneté de 2 mois : 37

Nombre d'agents bénéficiant d'une réduction d'ancienneté de 2 mois : 37

Nombre d'agents pouvant bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'1 mois : 259

Nombre d'agents bénéficiant d'une réduction d'ancienneté d'1 mois : 259

Nombre d'agents ne bénéficiant d'aucune réduction ou majoration d'ancienneté : 73

Nombre d'agents ayant une majoration d'ancienneté d'1 mois : 0

Nombre d'agents ayant une majoration d'ancienneté d'2 mois : 1

Le SNPA a demandé que la totalité des mois disponibles soit distribuée. Les DT ayant le plus d'effectifs bénéficieront du reliquat (soit au total 2 fois un mois)

Chef de districts forestiers

Nombre d'agents dans le corps au 31/12/(n-1)	19
Nombre d'agents ayant atteint l'échelon terminal de leur grade	1
Nombre d'agents éligibles à une bonification d'ancienneté	7
Nombre de mois à distribuer	6
Nombre d'agents pouvant bénéficier d'une réduction d'ancienneté de 2 mois	0
Nombre d'agents bénéficiant d'une réduction d'ancienneté de 2 mois	0
Nombre d'agents pouvant bénéficier d'une réduction d'ancienneté de 1 mois	6
Nombre d'agents bénéficiant d'une réduction d'ancienneté de 1 mois	3
Nombre d'agents ne bénéficiant d'aucune réduction ou majoration d'ancienneté	4
Nombre d'agents ayant une majoration d'ancienneté d'1 mois	0
Nombre d'agents ayant une majoration d'ancienneté de 2 mois	0

Le SNPA a demandé que la totalité des mois disponibles soit distribuée. Les DT ayant le plus d'effectifs bénéficieront du reliquat (soit au total 3 fois un mois)

Questions diverses

Le SNPA est intervenu sur le poste de « CET » de Chambéry qui vient d'être porté par deux fois en appel à candidatures. Le SNPA se demande pourquoi on refuse un accueil en détachement alors que l'on vient de recruter un CDD. L'administration dit que le CDD est pour combler un surcroît de travail. Le SNPA a vraiment le sentiment que l'on se moque de lui, car il ne s'agit pas d'un surcroît de travail, parce que l'activité est pérenne et la preuve provient de sa mise en appel à candidatures par deux fois.

Le versement de la PSR interviendra selon les DT soit en juillet, soit en Août. Il est très curieux que les fonctionnaires et agents non titulaire de droit public bénéficient du solde de la PSR à partir de juillet, alors que les contractuels de droit privé en ont bénéficié au mois mars comme chaque année. On est loin de la communauté de travail et de l'équité.

La prochaine CAP se tiendra le 14 novembre 2013 à 9 H 30

Fin de la CAP à la 16 00

Françoise CHICAUDET, Marie-Lise PITRE, Elisabeth MUTIN, Yves PENET, Yveline BERNARD, Anne STERI